

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ZIMMERSHEIM  
Séance du 08 avril 2019**

Sous la présidence de M. le Maire Philippe STURCHLER,

**Présents** : Mmes et MM, Geneviève BALANCHE, Anne-Catherine GUTFREUND, Eric SCHWEITZER, Pierre WANNER Adjoints au Maire, Sandrine KITTLER, Yvette KELLER, Sabine WURTZ, Jean-Philippe PREVEL, Rémy HETZLEN, Simon JESS, Dominique SCHAEFFER, Conseillers Municipaux

**Procurations** : Mme Marie-Laure LOBSTEIN à Eric SCHWEITZER  
M. Rémy IFFRIG à Pierre WANNER  
Mme Christiane STUDTER à Dominique SCHAEFFER

**Secrétaire de séance** : Mme Geneviève BALANCHE 1ère adjointe au Maire, assistée par Mme Céline BOULAY secrétaire de Mairie

**Le Maire ouvre la séance à 19h30**

**Le Conseil Municipal examine l'ORDRE DU JOUR suivant :**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05.02.2019
2. Compte administratif 2018
3. Compte de gestion 2018
4. Affectation du résultat 2018
5. Fiscalité locale – vote des taux 2019
6. Budget primitif 2019
7. Convention entre la SPA, l'association « les chats-lib de Zim » et la Commune de ZIMMERSHEIM
8. Gerplan programmation 2019 : achats des arbres
9. Embauche des saisonniers été 2019
10. Transport scolaire des collégiens 2019/2020
11. Achat d'un véhicule utilitaire
12. Agrément d'un permissionnaire de chasse
13. Divers



### 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 février 2019

Le Conseil **a approuvé**, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 05 février 2019 qui comprenait 4 points et un divers.

### 2) Compte administratif 2018

Après avoir présenté à l'assemblée délibérante le compte administratif, Monsieur le Maire est invité à sortir de la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité le compte administratif tel que présenté ci-dessous :

	Résultats de clôture 2017	Recettes 2018		Dépenses 2018		Résultats de l'exercice 2018	Résultats de clôture au 31/12/2018 avec les reports des années précédentes
FONCTIONNEMENT	364 649,17 € (affectés à l'investissement 2017 en totalité)	Prévus au BP 2018	766 509 €	Prévus au BP 2018	766 509 € (dont 228 605 € de virent à la section d'invest. "023")	344 213,41 €	344 213,41 €
		Réalisations 2018	801 458,31 €	Réalisations 2018	457 244,90 €		
INVESTISSEMENT	420 702,02 €	Prévus au BP 2018	1 348 027,00 €	Prévus au BP 2018	1 348 027,00 €	-195 324,43 €	225 377,59 €
		Réalisations 2018	678 630,38 €	Réalisations 2018	873 954,81 €		
RESULTAT GLOBAL	785 351,19 €		1 480 088,69 €		1 331 199,71 €	148 888,98 €	569 591,00 €

### 3) Compte de gestion 2018

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et les instructions budgétaires et comptables M14,

**Considérant,**

- ✓ Qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2018 tenu par le Trésorier Municipal,
- ✓ Qu'il a été entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
- ✓ Qu'il s'est assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations d'ordre sont bien justifiées,
- ✓ Que les résultats portés sur le compte de gestion 2018 sont identiques à ceux qui ressortent du Compte Administratif 2018.



Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le Trésorier Municipal a demandé sa mutation dans une autre région et quittera Mulhouse fin de ce mois. Il profite pour souligner les bonnes relations que nous avons avec lui et le remercie pour toutes ces années de collaboration.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de :

- ✓ **statuer** sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018 et sur celles relatives à la journée complémentaire,
- ✓ **statuer** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal,
- **déclarer** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Municipal n'appelle pas d'observation de sa part concernant les comptes du budget principal,
- **adopter** le compte de gestion 2018 dressé par le Trésorier Municipal.

#### **4) Affectation du résultat 2018**

Le résultat de clôture accuse un excédent d'investissement de 225 377,59 € et un excédent de fonctionnement de 344 213,41 €  
Cet excédent de fonctionnement peut être affecté en partie ou en totalité à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'**affecter la totalité de l'excédent 2018 de la section de fonctionnement , soit 344 213,41 € à la section d'investissement.**

#### **5) Fiscalité locale – Vote des taux 2019**

Les bases prévisionnelles notifiées pour 2019 sont :

- ✓ De 1 561 000 € pour la taxe d'habitation pour un produit attendu de 219 008 € contre 1 525 714 € en 2018 pour un produit de 214 058 € avec un taux constant de 14.03 %
- ✓ De 1 050 000 € pour la taxe foncière bâtie pour un produit attendu de 183 750 € contre 1 025 279 € en 2018 pour un produit de 179 424 € avec un taux constant de 17.50 %
- ✓ De 13 700 € pour la taxe foncière non bâtie pour un produit attendu de 9 052 € contre 13 511 € en 2018 pour un produit de 8 927 € avec un taux constant de 66.07 %

Le produit attendu à taux constants s'élèverait à 411 810 € contre 402 409 € en 2018, soit une recette prévisionnelle de 9 401 € sans variation des taux en 2019.

Monsieur le Maire précise que la taxe sur les propriétés non bâties peut paraître élevée mais le prix des terres agricoles est peu élevé et la taxe par conséquent n'est pas très importante.



Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de **maintenir** des taux pour 2019 à :

- 14,03 % pour la taxe d'habitation,
- 17,50 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 66,07 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

## **6) Budget Primitif 2019**

Le budget primitif a été proposé au vote par chapitre tel qu'il a été présenté d'après la projection du powerpoint mais également lors des commissions réunies du 03 avril dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve le budget primitif 2019 en équilibre en dépenses et recettes** par 13 voix pour, 2 voix contre (Monsieur Dominique SCHAEFFER et Madame Christiane STUDTER) :

- Pour la section de fonctionnement à 750 290,00 €
- Pour la section d'investissement à 1 327 552,89 €
- Pour le budget primitif dans sa globalité

## **7) Renouvellement de la convention entre la SPA, l'association « les chats-lib de Zim » et la Commune de ZIMMERSHEIM**

Face à la prolifération de la population féline errante sur le ban communal, la Commune entend soutenir toutes actions menées en ce sens.

C'est ainsi que deux associations oeuvrant pour le bien-être animal, la SPA et l'Association "les chats-lib de Zim", proposent depuis un an des actions de lutte contre la prolifération et plus particulièrement apportent leur concours à la stérilisation et à l'identification des chats libres.

Il est proposé de renouveler la convention ayant pour objectif de définir les relations entre la Commune de Zimmersheim et ces deux associations.

Pour rappel, cette aide à l'association SPA se présente sous la forme d'une participation par chat à hauteur de 50% du coût de la stérilisation et de l'identification de l'animal par le vétérinaire, les autres 50% seront pris en charge par la SPA. La commune aura à sa charge **40 €** par chat. Les opérations sont menées par les membres des Chats-lib de Zim., sous le contrôle de la SPA et avec les vétérinaires habilités.

En cas de nécessité d'euthanasie, la commune contribue à hauteur de **10€**.

La durée de cette convention est d'un an, à compter de la date de signature du contrat, soit du 23/03/2019 au 23/03/2020.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Maire à signer une convention avec la SPA, l'Association les Chats-lib de Zim et la Commune de Zimmersheim
- **D'inscrire** les crédits nécessaires, au budget 2019

#### **8) Gerplan programmation 2019 : achats des arbres**

Dans le cadre des actions GERPLAN, il est proposé de planter des arbustes dans les chemins vicinaux pour un montant d'environ 5000 € TTC.

Monsieur le Maire compte rencontrer l'association « Haies vives d'Alsace » qui fait du très bon travail pour les plantations et avec une origine locale garantie.

40 % du montant serait à la charge de la commune, le Conseil Départemental du Haut-Rhin subventionne ce projet à hauteur de 40 % (sur le montant HT) et m2A de 20 % sur le montant (HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 13 voix pour, et 2 abstentions (Monsieur Dominique SCHAEFFER et Madame Christiane STUDTER) :

- **De créer** une haie vive dans les chemins vicinaux
- **De financer** cette opération à hauteur de 5 000 € et inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019
- **De solliciter** les subventions auprès de m2A et du Conseil Départemental 68,

#### **9) Embauche des saisonniers été 2019**

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer les agents territoriaux pendant leurs congés d'été pour assurer la continuité du service, il est proposé d'embaucher des saisonniers pour les mois de juin, juillet, août et septembre 2019, à raison de 4 emplois d'une durée de 2 semaines répartis sur cette période.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, à :

- **Décider** de ces embauches
- **Fixer** les périodes de travail
- **Fixer** la rémunération (indice d'entrée brut 348, majoré 326 de grade d'agent technique territorial ou agent administratif territorial)

Les crédits sont inscrits à l'article 6413 au budget primitif 2019



## **10) Transport scolaire des collégiens 2019/2020**

Suite à la suppression de la gratuité du transport scolaire desservant les collèges publics en 2016, la Commune a pris la décision de la prise en charge de la participation financière des familles aux frais de transports scolaires pour l'année 2016-2017 (de septembre 2016 à août 2017).

M. le Maire propose de renouveler la participation à raison de 50 % pour les familles domiciliées à Zimmersheim dont les enfants sont scolarisés au Collège Henri Ulrich de Habsheim pour la rentrée scolaire 2019/2020. Pour bénéficier de cette aide, les documents suivants seront à transmettre à la Mairie.

- Remplir le formulaire de demande de prise en charge partielle des frais de transport scolaire
- Fournir les justificatifs des frais de transports de Soléa ou justificatifs de paiement,
- Fournir une copie de l'abonnement
- Fournir un relevé bancaire ou postal

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 sur le compte 6574 subventions de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 13 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Rémy HETZLEN et Madame Simone JESS) d' :

- **Approuver** la participation de la Commune aux frais de transport des collégiens et fixer le taux à hauteur de 50 %
- **Autoriser** M. le Maire la mise en œuvre de toutes formalités et signature

## **11) Achat d'un véhicule utilitaire**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Berlingot utilisé par les services doit être renouvelé. Ce véhicule date de 1999, il a bien vécu mais il devient nécessaire de le remplacer.

Afin de procéder à son remplacement, Monsieur le Maire a demandé des devis à différents concessionnaires. Peugeot pour un Berlingot et Renault pour un Kangoo. Seuls les modèles Kangoo ont été proposés en essence. Le garage ayant fait l'offre la plus avantageuse est le garage Renault de Sausheim. Il propose l'acquisition d'un véhicule neuf type Renault Kangoo express – confort TCE 115 - 5 CV pour un prix de 12 380 € HT soit 14 789.05 € TTC avec reprise du Berlingot pour 1 200 euros.



L'amortissement du bien pourrait se faire de la façon suivante à partir de 2020 (amortissement sur 5 ans) :

	Investissement recette	Fonctionnement dépense	Montant
2020	Article 28182	Article 6811	2 958 €
2021	Article 28182	Article 6811	2 958 €
2022	Article 28182	Article 6811	2 958 €
2023	Article 28182	Article 6811	2 958 €
2024	Article 28182	Article 6811	2 957,05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- **D'approuver** l'acquisition d'un véhicule neuf type Renault Kangoo express – confort TCE 115 - 5 CV pour un prix de 12 380 € HT soit 14 789.05 € TTC avec reprise du Berlingot pour 1 200 euros
- **De décider** de l'ouverture des crédits nécessaires à cette acquisition au Budget Principal 2019 au compte 2182 - Matériel de transport,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- **D'approuver** le tableau d'amortissement ci-dessus présenté

Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget primitif, à l'article 2182.

## **12) Agrément d'un permissionnaire**

Monsieur Paul DIEBOLT, adjudicataire unique de la Commune de Zimmersheim, a sollicité la Commune de Zimmersheim pour avis, pour la nomination, en tant que permissionnaire, de Monsieur KREBER Patrick, né le 01/05/1961 à MULHOUSE (Haut-Rhin 68), domicilié à Habsheim (Haut-Rhin) – 30 Rue des Grillons.

Par le courrier du 1er avril 2019, la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin nous informe de l'avis favorable quant à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 12 voix pour, 2 voix contre (Mesdames Sandrine KITTNER et Simone JESS) et 1 abstention (Madame Sabine WURTZ) de :

- **Donner** une suite favorable à la demande de Monsieur Paul DIEBOLT
- **D'accorder** l'agrément en qualité de permissionnaire à Monsieur KREBER Patrick.

## **13) Divers**

- m2A propose un 3ème arrêt de bus filéa aux Verts Coteaux, il en existe déjà 1 au Clauser et 1 au centre du village, reste à définir l'endroit de ce nouvel arrêt



- Demandes formulées auprès de Monsieur Le Maire par des jeunes pour du terrain sur lequel ils pourraient faire un verger et d'un autre habitant pour du stockage de bois. La municipalité va tout d'abord faire un inventaire des terrains communaux et baux éventuels. Monsieur le Maire répond à Monsier SCHAEFFER que les bassins d'orage appartiennent au SIVOM et non à la commune.
- Signature du devis BRUETSCHY pour 6 653,76 € (travaux de terrassement bennes à verre enterrées)
- Feu récompense rue d'Eschentzwiller (RD56) : Prix environ 12 000 € / 40 % de subvention par le département. Un tour de table pour avis sur ce projet : 3 voix pour, 8 voix contre, 1 abstention.
- 09/04/2019 : réunion agriculteurs (plantations GERPLAN et autre)
- 10/04/2019 : réunion publique sur la sécurité (présence de la gendarmerie et d'agents d'assurance)

M. le Maire clôt la séance à 21h00.

